



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 20406

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les graves difficultés que rencontre l'industrie textile du Pays d'Olmes. Alors qu'elle n'a pas encore surmonté tous les effets de la crise qui avait fait disparaître plus de 1 500 emplois, cette industrie connaît une hémorragie régulière d'activités et se trouve actuellement confrontée à d'importants problèmes menaçant directement plus de 300 emplois. Il s'étonne que le Gouvernement n'ait pas tenu compte de toutes ces difficultés et que l'Ariège sinistrée ait été oubliée lors du CIADT qui s'est tenu le lundi 26 mai 2003 à Matignon alors que les bassins textiles de l'Aube et des Vosges ont pu bénéficier d'un contrat de site. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour permettre à l'industrie textile du Pays d'Olmes de faire face à ses graves difficultés.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics, État et services déconcentrés, ont la forte volonté de se mobiliser en vue d'accompagner les mutations auxquelles est confrontée la branche professionnelle textile. Parmi les actions d'ores et déjà engagées au niveau national, il faut noter : la mise en place des pôles de compétitivité, dont les pôles Up-Tex et Techtera dédiés au textile ; le soutien à la création avec le dispositif crédit-impôt collection, dont les modalités ont été améliorées en 2006 ; le lancement, le 9 juin 2006, d'un appel à projets relatif à l'innovation non technologique dans les secteurs des biens de consommation, pour lequel 4 millions d'euros sont réservés, dont la moitié pour des projets labellisés par le réseau R. 21TH ; la majoration à titre expérimental, pour une période d'un an, du plafond de garantie des interventions de SOFARIS de 40 % à 70 % pour les entreprises du secteur ; le lobbying actif de la France, au sein des instances Euromed et du Conseil européen, en faveur d'actions de soutien à la filière textile. Plus localement, le préfet de la région Midi-Pyrénées a annoncé, le 28 février 2006, la création d'instances de concertation, fédérées par un comité de pilotage textile, et regroupant l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif visé est la mise en place d'actions selon quatre axes prioritaires : financement bancaire du développement des entreprises textiles ; textiles et pôles de compétitivité ; accompagnement des projets des entreprises ; formation, emplois et compétences. De bonnes bases existent en Midi-Pyrénées, qui dispose des pôles de compétitivité « Aerospace Valley » et « Cancer-Biosanté », dont la filière textile pourrait se rapprocher. À cet égard, l'initiative Texader, qui a permis de faire reconnaître l'intérêt de la présence d'une industrie textile en Midi-Pyrénées pour son utilisation dans les pièces aéronautiques, semble particulièrement riche d'enseignements. De même, le projet de cluster « fibres, textiles et matériaux hybrides » semble bien répondre aux besoins régionaux et constituer une autre piste intéressante à investiguer et à prendre en compte dans le cadre de la préparation du prochain contrat État-région. Ces pistes ont été examinées et des actions dans ces domaines ont été proposées lors de la présentation de la synthèse des travaux de ces groupes de travail à la préfecture de région, le 6 juillet 2006. Il a été convenu que la suite de cette réunion devait prendre la forme de la préparation d'une future « convention régionale textile », à l'instar de celle qui s'achèvera en décembre 2006. Les propositions nées des quatre sous-comités à l'initiative du comité de pilotage textile seront à décliner en objectifs, méthodes et indicateurs d'évaluation. La principale nouveauté consistera en la possibilité d'associer les partenaires sociaux salariés à la signature d'une telle convention. Il est par ailleurs souhaitable

qu'en vue de la préparation des prochaines grandes échéances qui vont accompagner le développement économique de la région, à savoir le Schéma régional de développement économique, le Contrat État-région pour la période 2007-2013 et les futurs fonds européens qui seront orientés principalement vers le soutien à l'innovation dans le cadre du 7e programme cadre de recherche et développement (PCRD), ces travaux puissent trouver une résonance particulière auprès de l'ensemble des décideurs locaux.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20406

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4940

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8602